

Plan d'action en faveur de la filière oeuf

Une situation de crise conjoncturelle : un constat partagé entre l'Etat et la profession :

Les discussions menées la semaine passée entre la profession et les services de l'Etat, ont abouti au constat partagé que la situation dans laquelle se trouve la filière est avant tout conjoncturelle.

L'étude des données relatives à l'offre et à la demande fait apparaître un **déséquilibre de marché**.

- Du fait de la mise aux normes des exploitations, la production française d'œufs a chuté de 10% en 2011 et encore de 2,7 % en 2012.
- Depuis septembre 2012, avec la remise en place des poules, la production est constamment en progression.
- Variation de production par rapport à 2012 : +24,9% sur les 10 premiers mois de l'année 2013
- Variation de production par rapport à une année en équilibre (référence 2010) : +5,8%

Deux nécessités apparaissent suite à ce diagnostic partagé :

- 1. Permettre au marché de retrouver son équilibre et travailler pour son avenir**
- 2. Aider les producteurs à surmonter une situation difficile**

1. Permettre à la filière de revenir à un équilibre du marché :

- Les producteurs doivent, à leur niveau, **tirer les conséquences de cette situation de déséquilibre du marché**
- Nécessité de **trouver des débouchés à l'excédent actuellement présent sur le marché.**

Dès à présent et pour répondre à la situation actuelle la filière doit rechercher des voies de valorisation de son excédent : à l'export et hors du secteur de l'alimentation humaine.

Pour cela il a été prévu :

- ⇒ **La mobilisation du réseau économique de l'Etat à l'international pour accompagner la filière, via l'interprofession dans son développement sur de nouveaux marchés (mobilisation des attachés agricoles, de FranceAgriMer de la SOPEXA et d'UbiFrance),**
- ⇒ **De soutenir les actions de promotions que souhaiterait entreprendre l'interprofession sur de nouveaux marchés à l'étranger et en France,**
- ⇒ **Que le Ministère facilitera les formalités administratives l'export.**

- **Faire de cet excédent de production une opportunité pour les associations caritatives au travers de dons d'œufs.**

- ⇒ **Le ministère jouera un rôle de coordination entre les professionnels et les associations caritatives pour rendre possible la mise en place d'une telle opération si les deux parties le souhaitent (entre 100 000 et 250 000 œuf par semaine peuvent être écoulés par ce moyen).**

2 - Aider les producteurs à surmonter une situation difficile

- **Des solutions immédiates doivent être trouvées pour les producteurs se trouvant dans des situations individuelles difficiles**
- ⇒ **D'ores et déjà les producteurs d'œufs qui rencontrent des difficultés de trésorerie du fait de la faiblesse des cours peuvent solliciter leur caisse MSA pour une prise en charge partielle de leurs cotisations ainsi qu'un échéancier de paiement,**
- ⇒ **le Ministre a sollicité les établissements de crédits afin qu'un point soit fait individuellement sur l'état de la trésorerie des producteurs d'œufs, et que soit examiné avec la plus grande bienveillance les solutions financières adaptées à chaque cas,**

⇒ **le Ministre a demandé à son collègue du budget (B. Cazeneuve) de veiller à ce que les producteurs d'œufs puissent, en fonction de leur situation, bénéficier de mesures de bienveillance notamment sous la forme de délais de paiement ou de remises gracieuses au regard des différents impôts et taxes auxquels ils sont assujettis.**

3 Offrir de nouvelles perspectives de développement à la filière et aux producteurs : travailler pour leur avenir :

Le Ministre a proposé à la filière :

⇒ **Les services d'un Inspecteur général de l'agriculture pour lui permettre d'aider l'interprofession à se développer sur de nouvelles compétences. Deux pistes : travailler à la création d'outils de suivi et de connaissance du marché sur la base des données statistiques mises à disposition par les services du ministère; création de structures communes pour la recherche de nouveaux marchés,**

⇒ **En cas de difficultés dans l'application des contrats le Ministre a invité chacun à recourir aux services du médiateur des relations commerciales agricoles. En outre, il a indiqué qu'il réunirait d'ici la fin du mois d'août la grande distribution.**

Le Ministre croit dans cette filière dans laquelle l'Etat a d'ailleurs investi 11 millions d'Euros à l'occasion de la mise aux normes des installations et souhaite donc lui offrir des perspectives d'avenir. Le potentiel existe, en particulier du fait de la mise aux normes réussie. Un point de situation avec la filière sera fait courant septembre au ministère.

Pour la Bretagne, principale région productrice, le Préfet de région mettra en place dès la fin de semaine un comité de suivi des mesures présentées ici.

Le Préfet a par ailleurs indiqué qu'il mettrait en place un guichet unique afin de répondre de façon individuelle et rapide aux producteurs connaissant des difficultés.